

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2024

Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	17
Présents :	13
Pouvoirs :	3
Excusés :	3
Non participé au vote :	0
Votants :	
* voix pour :	16
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

Vendredi 5 avril 2024, à 18h30, en vertu de la convocation du vendredi 29 mars 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Madame DELESQUE Patricia, 1^{ère} adjointe, par suppléance, pour le Maire empêché.

Etaient présent(e)s : Mme DELESQUE Patricia, 1^{ère} adjointe, Mme BOUETARD Sabrina, M. BOURGEOIS Vincent, M. DAGNAUD Christian, Mme DEHEEGER Virginie, M. EICHERT Jean-Marie, M. FAURIE Allain, M. MARAIS Alain, Mme MARTIN Caroline, Mme PENOUTY Isabelle, M. POISBELAUD Alain, M. RABY Philippe, Mme ROBERT Béatrice

Etaient excusé(e)s :

M. DUPUY Cédric (pouvoir à Mme DELESQUE Patricia), Mme ARNAUD Isabelle (pouvoir à Mme DEHEEGER Virginie), Mme LEOMENT Adeline (pouvoir à Mme BOUETARD Sabrina)

Etait absente : Mme LAFORGE Julie

A été nommé secrétaire : Alain MARAIS

2024-03-005 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Après une présentation de différentes simulations d'augmentation des taxes par Monsieur DANAY, Madame la 1^{ère} adjointe propose au Conseil Municipal de voter les taux des taxes 2024 (foncier bâti, non bâti, taxe d'habitation), en pratiquant une augmentation de 4 %. Cela permettrait d'augmenter les recettes fiscales et de remonter la capacité d'autofinancement, afin de ne pas recourir à l'emprunt si des investissements importants sont nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés, décide d'appliquer les taux comme suit :

- Taxe foncière bâtie : 45.73 %
- Taxe foncière non bâtie : 49.67 %
- Taxe d'habitation : 9.17 %

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, le 15/04/2024

Le Maire,
Cédric DUPUY

